

Compte rendu
Comité des relations de travail SPEQ-MIDI
Rencontre du jeudi 8 mai 2014 – 13 h 30 à 16 h 30
800, boulevard De Maisonneuve Est, salle 301-P

Sont présents :

Partie patronale

Bernard Roy, directeur général des services de francisation et d'intégration p. i.
Siham Zouali, directrice de l'enseignement du français, langue d'intégration
Suzanne Jutras, chef du Service de la formation à temps partiel
Carlos Carmona, chef du Service de la formation à temps complet
Sylvie Tremblay, conseillère en relations de travail à la Direction des ressources humaines

Partie syndicale

Claude Tanguay, président du SPEQ
Catherine Courchesne, représentante du réseau MIDI au Conseil exécutif du SPEQ
Linda Champagne, professeure
(en remplacement de Paule Delisle)
Martine Simard, professeure
(en remplacement de Brigitte Corriveau)
Brigitte Verdière, professeure

Préparation du compte rendu

Jeanne-Mance Dallaire, conseillère pédagogique, Direction de l'enseignement du français, langue d'intégration, à titre de secrétaire de la rencontre

Est absente :

Paule Delisle, professeure

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout de l'élément suivant au point « 14. Divers » :

- Mobilité du personnel enseignant permanent (SPEQ)

La partie patronale propose que M^{me} Jeanne-Mance Dallaire, conseillère pédagogique, Direction de l'enseignement du français, langue d'intégration (DEFLI), prépare le compte rendu de la rencontre. La partie syndicale donne son accord.

Ordre du jour adopté le 8 mai 2014

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Suivis du compte rendu du 17 juin 2013
3. Organigramme du secteur Francisation et Intégration (Ministère)
4. Mission de la Direction de l'enseignement du français, langue d'intégration (Ministère)
5. Bilan du Plan de formation du personnel enseignant 2013-2014 (Ministère)
6. Implantation de SAGIR SGR2 (Ministère)

7. Sessions de printemps des cours à temps complet et à temps partiel
 8. Politique-cadre de gestion des ressources humaines : Comment la direction envisage-t-elle son application? (SPEQ)
 9. Attribution des contrats et climat de travail (SPEQ)
 10. Enseignement en ligne et enseignement en entreprise (SPEQ)
 11. Implication des suppléants dans la passation et dans la notation des examens de fin de sessions (SPEQ)
 12. Équipement informatique et audiovisuel adéquats et disponibles pour l'utilisation du nouveau matériel présenté par le Ministère à ses professeurs (SPEQ)
 13. Insistance des conseillères et des conseillers pédagogiques du Ministère auprès du personnel enseignant quant à l'obtention des justifications pour le redoublement d'élèves (SPEQ)
 14. Divers – Mobilité du personnel enseignant (SPEQ)
 15. Date de la prochaine rencontre
2. **Suivis du compte rendu du 17 juin 2013**

Point 3.2 – Départ du Québec

Il n'existe pas de données précises sur le phénomène des personnes immigrantes qui quittent le Québec en raison de difficultés à intégrer le marché du travail ou à faire reconnaître leurs diplômes obtenus à l'étranger. Les statistiques disponibles portent plutôt sur le taux de rétention des personnes immigrantes au Québec, et sont disponibles sur le site intranet du Ministère.

La partie syndicale fait observer le fait que des élèves se plaignent des délais, soit plus d'un an, pour l'obtention de l'Évaluation comparative des études effectuées hors Québec.

La partie patronale admet que le délai est plus long ces derniers temps, car le nombre de demandes a beaucoup augmenté. Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) s'est attaqué au problème et vise à réduire le temps d'attente de huit mois à un mois d'ici la fin 2014. Cela fait partie du plan de mesures « Un Québec fort de son immigration » rendu public en septembre 2013, et nécessite une augmentation des effectifs. Aussi, la demande pourra être faite directement du pays d'origine dès que les développements informatiques seront terminés.

Point 4 – Observation des nouveaux professeurs

L'ensemble des 92 nouveaux professeurs auront été observés avant la fin juin sauf deux qui avaient des empêchements personnels.

Point 8.4 – Dépôt direct

Le dépôt direct est obligatoire. Les quelques personnes qui n'y adhèrent pas actuellement ont été sensibilisées à la question et devront faire les démarches nécessaires pour changer la situation.

Point 9.2 – Poste vacant à la Direction de l'enseignement du français, langue d'intégration (DEFLI)

La partie syndicale demande si un professeur permanent a été embauché à la DEFLI. La partie patronale précise que des employés occasionnels ont été embauchés à la DEFLI.

Point 9.6 – Remerciements à Catherine Courchesne

M^{me} Courchesne remercie le CRT pour la reconnaissance témoignée lors de son départ du poste de représentante du réseau MIDI au Conseil exécutif du SPEQ.

3. Organigramme du secteur Francisation et Intégration (Ministère)

La partie patronale informe le comité de la fusion des secteurs Francisation et Intégration, et présente l'organigramme du secteur.

4. Mission de la Direction de l'enseignement du français, langue d'intégration (Ministère)

La partie patronale informe le comité que la DEFLI veillera à la gestion des classes de francisation de même qu'à celle du personnel enseignant, en plus d'assurer à celui-ci un encadrement pédagogique de qualité. Pour ce faire, les conseillères et les conseillers en francisation sont devenus des conseillères et des conseillers pédagogiques; leur rôle vise à soutenir le personnel enseignant afin d'offrir un enseignement de qualité. L'élaboration des contenus de formation continuera d'être faite par la Direction des politiques et programmes de francisation et d'intégration, et la DEFLI mettra en œuvre ces contenus auprès du personnel enseignant.

Les conseillères et les conseillers pédagogiques seront en soutien aux responsables ou coordonnatrices et coordonnateurs des institutions d'enseignement, et en soutien direct au personnel enseignant dans les OBNL. L'annexe F des contrats convenus entre le MIDI et les établissements explique le rôle des personnes responsables de la francisation des divers milieux d'enseignement.

5. Bilan du Plan de formation du personnel enseignant 2013-2014 (Ministère)

La partie patronale détaille le bilan de la formation organisée par le Ministère. La journée sur les nouvelles activités découlant du Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes au Québec a rejoint 358 personnes et celle sur l'évaluation sommative de fin de cours, 345 personnes.

Le Ministère a payé les frais de participation au Congrès de l'AQEFLS à 30 personnes. Aussi, 83 personnes ont été formées pour assurer l'évaluation de classement des élèves lors des inscriptions aux cours à temps partiel.

En comptant les deux formations de l'an dernier qui ont été offertes par la suite aux personnes qui n'avaient pas pu y participer, et 69 heures de formation sur des cours spécialisés, le Ministère a donné 5 610 heures de formation pour un total de 852 participations.

La partie patronale présente également le bilan du perfectionnement organisé par les partenaires institutionnels. Il y a 9 établissements, sur 17, qui ont donné une ou deux formations au personnel enseignant du Ministère et l'ensemble du perfectionnement donné représente 158 participations, pour l'équivalent de dix jours (ou 70 heures) de formation.

6. Implantation de SAGIR SGR2 (Ministère)

La partie patronale informe que l'implantation du système SAGIR SGR2 (Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources) sera en libre-service à compter du 21 mai prochain, et vise à implanter de meilleures pratiques liées à la gestion des ressources financières, matérielles et humaines dans les ministères et organismes du gouvernement du Québec. Le système aura peu d'impact pour le personnel enseignant régulier. En effet, celui-ci continuera d'utiliser un formulaire d'absence papier. Ce formulaire est légèrement modifié (par exemple, il ne sera plus nécessaire d'y inscrire son numéro d'assurance sociale, mais un numéro d'employé SAGIR). Aussi, les codes d'absence seront remplacés par des types d'absence. À la suite de l'implantation de SAGIR SGR2, les professeures et les professeurs pourront bénéficier de soutien administratif : deux mandataires SAGIR à la DEFLI feront la saisie des données du formulaire d'absence papier.

Pour ce qui est du personnel enseignant occasionnel, l'implantation de ce système engendre des modifications sur le format du bulletin de paie, mais n'affecte pas les montants payés. Actuellement, on retrouve pour ces professeurs un taux horaire majoré de 1,75 afin d'y inclure leurs heures de disponibilité et le nombre de périodes d'enseignement y est indiqué. Après l'implantation, ce sera le nombre d'heures de travail (c'est-à-dire enseignement et disponibilité) qui sera indiqué au bulletin de paie, et non le nombre de périodes d'enseignement (taux horaire majoré de 1,75).

La partie syndicale exprime le souhait que les professeures et les professeurs puissent accéder facilement à leur dossier d'assiduité.

La partie patronale se dit consciente du problème. Elle précise que dorénavant, les demandes de permis d'absence seront approuvées électroniquement et le dossier d'assiduité mis à jour automatiquement, dans la mesure où le personnel enseignant fait parvenir son formulaire d'autorisation d'absence dans les délais.

7. Sessions de printemps des cours à temps complet et à temps partiel

La partie patronale informe qu'à la session Printemps 2014, il y a 183 groupes pour des cours à temps complet dont 9 dans le calendrier en continu. Les 146 professeures et professeurs réguliers ont toutes et tous conservé leur lieu d'enseignement sauf une personne qui s'est portée volontaire pour enseigner au Collège Montmorency à Laval. Une personne est partie à la retraite.

La partie patronale souligne également qu'il y a 12 classes de moins qu'à la session précédente.

La partie syndicale demande à quoi est due la baisse de clientèle.

La partie patronale répond que la situation est actuellement analysée (point de suivi).

La partie patronale informe le comité que la session des cours à temps partiel qui s'est ouverte le 7 avril dernier a vu une augmentation de 25 % des groupes, ainsi que des cours spécialisés qui s'ouvrent encore. Le Ministère voit également une augmentation dans les cours en entreprise. Elle précise également que les cours aux infirmières et aux infirmiers se donnent sous deux formules : soit trois ou quatre semaines avant les cours de soins infirmiers, soit deux soirs par semaine pendant les cours en soins infirmiers.

La partie syndicale fait remarquer que les sessions des cours à temps complet sont écourtées d'une semaine par session.

La partie patronale répond que ce changement s'explique par la nécessité de s'ajuster aux diverses contraintes de la convention collective : un maximum de 184 jours d'enseignement, six semaines de vacances fixes, les congés fériés, les journées pédagogiques, etc.

8. Politique-cadre de gestion des ressources humaines : Comment la direction envisage-t-elle son application? (SPEQ)

La partie syndicale s'informe des intentions du Ministère quant à l'application de la politique-cadre de gestion des ressources humaines (point de suivi).

9. Attribution des contrats et climat de travail (SPEQ)

La partie syndicale indique que des professeures et des professeurs auraient reçu des contrats avant qu'ils ne soient annoncés dans la boîte vocale prévue à cet effet.

La partie patronale précise que les contrats sont octroyés par région. La première étape consiste à répartir les groupes parmi le personnel régulier. Ensuite, pour les professeures et les professeurs occasionnels figurant sur la liste de déclaration d'aptitudes LDA 2, l'attribution des engagements se fait selon le rang occupé sur la LDA. Pour les autres professeurs occasionnels (LDA 3, 4 et 5 et hors listes), il n'y a pas de rang.

La partie patronale réaffirme son orientation quant au maintien de la stabilité des équipes tout en tenant compte d'aspects comme la disponibilité et l'expertise du personnel enseignant. De plus, la réussite d'un concours de recrutement tenu en vertu des dispositions réglementaires du Conseil du trésor est un facteur pris en compte.

10. Enseignement en ligne et enseignement en entreprise

La partie syndicale aimerait que le personnel enseignant du Ministère soit consulté dans le cadre du développement des projets visant l'enseignement en ligne et en entreprise, et ce, comme cela avait été convenu lors de la rencontre entre le SPEQ et l'ancienne ministre, M^{me} Diane De Courcy.

La partie patronale prend note de cette demande.

11. Implication des suppléants dans la passation et dans la notation des examens de fin de sessions (SPEQ)

La partie syndicale se questionne sur le rôle du personnel enseignant remplaçant pour moins de 11 semaines quant à la passation d'examens. Elle fait remarquer que ces professeures et professeurs ne bénéficient d'aucune journée de bilan pour noter les examens et compiler les notes, contrairement à leurs collègues engagés pour une session complète. Par ailleurs, elle rappelle que, selon la convention, le personnel enseignant dispose de cinq jours pour remettre les notes.

La partie syndicale souligne que, dans le cas où une suppléante ou un suppléant n'aurait pas terminé la notation et la compilation au terme de son temps de disponibilité à la fin de son engagement, la convention lui permettrait de demander à être payé pour les heures supplémentaires afin de mener cette tâche à terme.

La partie patronale précise que l'administration des examens et leur correction font partie de la charge de travail du personnel enseignant qui est sous contrat au moment des examens, et que la charge de travail est de sept heures par jour.

12. Équipement informatique et audiovisuel adéquats et disponibles pour l'utilisation du nouveau matériel présenté par le Ministère à ses professeurs (SPEQ)

La partie syndicale se préoccupe de l'accès au matériel informatique, de l'état de ce dernier et de la disponibilité d'un soutien technique.

La partie patronale informe le comité que 100 % des cégeps et des universités seront équipés en septembre 2014. Quant aux OBNL, ils répondent à la demande actuelle qui est de mettre à la disposition du personnel enseignant un chariot électronique par trois classes.

13. Insistance des conseillères et des conseillers pédagogiques du Ministère auprès du personnel enseignant quant à l'obtention des justifications pour le redoublement d'élèves (SPEQ)

La partie syndicale rapporte l'incident suivant : une conseillère pédagogique aurait téléphoné à une professeure et aurait insisté pour connaître les actions de la professeure auprès d'une élève pour éviter qu'elle ne reprenne le cours.

La partie patronale répond que le formulaire *Outil de dépistage de difficulté d'apprentissage* rempli pour appuyer une demande de redoublement manque souvent de précisions; c'est le rôle de la conseillère ou du conseiller d'obtenir les informations nécessaires et de discuter avec la professeure ou le professeur des interventions à faire auprès des élèves en difficulté d'apprentissage.

14. Divers – Mobilité du personnel enseignant régulier

La partie syndicale rappelle que le Ministère a coutume d'offrir, une fois l'an, au personnel enseignant régulier de changer de lieu d'enseignement pour occuper des postes vacants.

La partie patronale informe le comité que cette année l'opération n'aura pas lieu, car avec la nomination de nouveaux permanents, il n'y a pas de poste laissé vacant.

15. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre se tiendra le jeudi 9 octobre 2014 à 13 h 30.


Bernard Roy, directeur général des services de francisation et d'intégration p. l.

Immigration,
Diversité
et Inclusion

Québec 


Claude Tanguay, président
Syndicat des professeurs de l'État du Québec

